

Transplantation de tissus



NB Organ and Tissue Program
Le Programme d'organes et de tissus du N-B
ORGAN • TISSUE • OCULAR ORGANES • TISSUS • OCULAIRE



IWK Health

Also available in English:
Tissue Transplant (WX85-1733)



www.nshealth.ca

Transplantation de tissus

Qu'est-ce qu'une transplantation de tissus?

Vous pouvez recevoir des tissus transplantés dans le cadre d'une opération. Les tissus humains destinés à la transplantation (greffe) sont appelés allogreffes. Ils proviennent de donneurs de tissus.

Quels types de tissus peuvent être transplantés?

Voici des tissus qui proviennent de donneurs.

- **Cornée** (couche transparente à l'avant de l'œil) : elle aide à restaurer la vue. Les cornées endommagées sont remplacées par des cornées saines provenant des yeux d'un donneur humain décédé.
- **Tissu sclérotique ou sclère** (partie blanche de l'œil) : elle peut être utilisée pour traiter les blessures oculaires, les cancers et le glaucome.
- **Membrane amniotique** (couche de tissu dans le placenta) : elle est utilisée dans les opérations des yeux et sur les personnes ayant subi des brûlures.
- **Peau** : une couche de peau extrêmement fine peut être utilisée pour traiter les brûlures sévères (très graves). Cela peut sauver la vie d'une personne ayant subi des brûlures graves.

- **Os** : il est utilisé en chirurgie orthopédique, en chirurgie du cancer et pour prévenir les amputations (ablation d'un membre).
- **Tendons** (liaison entre le muscle et l'os) : ils sont utilisés pour réparer les ligaments, comme le ligament croisé antérieur (LCA) du genou.
- **Fascia** (tissu conjonctif) : il peut être utilisé dans les opérations de la colonne vertébrale ou de la vessie, notamment pour supporter la vessie.
- **Ménisque** (partie du genou) : un ménisque sain peut remplacer un ménisque déchiré et endommagé.
- **Valvules cardiaques** : elles peuvent remplacer les valvules endommagées ou malades et sauver la vie du receveur.

D'où proviennent les tissus destinés à la transplantation?

Les tissus proviennent de donneurs de tissus décédés. Un donneur de tissus est une personne qui a décidé d'aider les autres par l'acte désintéressé du don de tissus.

Quels sont les critères de sélection des donneurs de tissus?

Les donneurs de tissus sont sélectionnés pour s'assurer qu'ils sont en mesure de faire un don. Le sang du donneur est testé pour s'assurer qu'aucune maladie ne peut être transmise à un receveur (personne qui reçoit les tissus du donneur). Ces tests doivent être effectués en vertu de la loi fédérale. Il s'agit :

- › du VIH
- › de l'hépatite B et C
- › de la syphilis
- › du virus du Nil occidental

Les tissus humains destinés à la transplantation sont-ils sûrs?

Les tissus humains destinés à la transplantation sont très sûrs. Tous les tissus transplantés au Canada proviennent de banques de tissus enregistrées au fédéral auprès de Santé Canada. Cela signifie que les banques de tissus respectent des règles et des normes de sécurité très strictes. Les banques de tissus assurent le suivi des personnes qui reçoivent chaque tissu en utilisant un code d'identification unique du donneur (ID).

Quels sont les risques liés à la transplantation de tissus?

Comme pour toute intervention médicale, la transplantation de tissus comporte certains risques. Cela comprend les maladies ou les infections. Bien que le risque soit très faible, assurez-vous de parler à votre professionnel de la santé ou à votre chirurgien transplantologue si vous avez des questions.

Qu'est-ce que le consentement éclairé?

Avant que vous ne receviez une transplantation de tissu, votre chirurgien transplantologue vous expliquera les risques et les avantages. Il vous demandera alors l'autorisation de procéder à la transplantation.

Posez toujours des questions s'il y a une partie de votre traitement que vous ne comprenez pas.

À quoi puis-je m'attendre après une transplantation de tissus?

Parlez avec votre chirurgien transplantologue pour savoir à quoi vous attendre après l'opération. Il peut vous aider à comprendre :

- › ce qui se passera pendant et après votre opération;
- › la douleur ou l'enflure à laquelle vous devez vous attendre;
- › quand vous pourrez reprendre vos activités habituelles.

Il est important de se rappeler que beaucoup de symptômes ressentis après l'opération sont courants et qu'ils ne sont pas causés par votre transplantation.

Une douleur qui s'aggrave au lieu de s'améliorer ou la fièvre peuvent être les signes d'une complication inattendue.

Que dois-je faire si je pense avoir un problème lié à mon opération?

- Appelez immédiatement le cabinet de votre fournisseur de soins de santé primaires. Expliquez vos symptômes. Il pourra vous dire quoi faire.
- Si vous ne pouvez pas parler avec votre fournisseur de soins de santé primaires, appelez le cabinet de votre chirurgien. Expliquez vos symptômes. Il pourrait vous dire de vous rendre sur place ou de vous rendre immédiatement au service des urgences.
- **Si vous commencez à avoir des symptômes la nuit, rendez-vous immédiatement au service des urgences le plus proche.** Parfois, une complication peut s'aggraver très rapidement.

Puis-je en savoir plus sur mon donneur de tissus?

L'information concernant votre donneur de tissus est confidentielle et ne peut pas être partagée. En tant que receveur, vos renseignements personnels sont également confidentiels et ne sont pas partagés.

Puis-je remercier la famille de mon donneur si je le souhaite?

Vous pouvez faire part de vos réflexions à la famille de votre donneur de tissus et la remercier si vous le souhaitez. Vous pouvez choisir de le faire dans une lettre ou une carte de remerciement anonyme. Une personne de la banque de tissus l'examinera. L'expression de vos remerciements ne doit pas contenir d'information susceptible de vous identifier.

Pour savoir comment communiquer avec la famille de votre donneur, demandez à votre chirurgien transplantologue les coordonnées de la banque de tissus qui a fourni les tissus.

Si vous avez des questions sur le don de tissus dans les Maritimes, voici où vous adresser :

Nouveau-Brunswick

Programme d'organes et de tissus du N.-B.

- › <https://fr.horizonnb.ca/accueil/%C3%A9tablissements-et-services/programmes-provinciaux/programme-dorganes-et-de-tissus-du-n-b.aspx>
- › Téléphone : 506-632-5541 (dons de cornées)
- › Téléphone : 506-870-2556 (dons de tissus)

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Health Regional Tissue Bank

- › www.cdha.nshealth.ca/regional-tissue-bank
- › Téléphone (sans frais) : 1-800-314-6515

OU

- › Communiquez avec le QEII au 1-902-473-2220 et demandez à ce qu'on appelle le spécialiste de la banque de tissus en disponibilité.

Î.-P.-É.

Dons d'organes et de tissus

- › https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/don-dorganes-et-de-tissus?utm_source=redirect&utm_medium=url&utm_campaign=organ-and-tissue-donation
- › Téléphone : 902-368-5920

Vous avez besoin d'autre information sur des questions de santé?

Vous trouverez la présente publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à <https://library.nshealth.ca/PatientEducation> (en anglais seulement). Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et d'autres ressources. Pour plus d'information, allez à <http://library.novascotia.ca/fr>. Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>. Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1 ou allez à <http://ns.211.ca> (en anglais seulement).

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.
www.nshealth.ca

Préparation : le Programme de gestion du sang de la Nouvelle-Écosse en collaboration avec le Programme d'organes et de tissus du N.-B. et le programme Dons d'organes et de tissus de l'Île-du-Prince-Édouard
Conception : Services de la bibliothèque de la Régie

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-2135 © Octobre 2020 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse

Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.